



COMMISSION DE DISCIPLINE

Foot 536

Président de séance : Bernard CHENEVAL.

Secrétaire de séance : Sandrine DEGORNET.

Membres présents : Pierre BERNARD, Denis MOUCHET, Isabelle BLANCHET, Alain ROSSET, Grégoire MOSCATO.

Réunion du lundi 10-10-2022

Publié le jeudi 13-10-2022

Toute personne sanctionnée (joueur, éducateur ou dirigeant) est tenu de nous faire parvenir un rapport détaillé dans les 48 heures.

Toutes absences non officiellement justifiées lors d'une audition ou d'une confrontation (certificat médical, de scolarité, de l'employeur) ne seront pas prises en compte et seront sanctionnées par une amende d'un montant de 100€.

Délégation acceptée.

Attendu le paragraphe 3 du barème disciplinaire annexé aux règlements généraux de la F.F.F. indiquant que :

Les sanctions de référence prévues aux articles 4 à 9 du présent barème s'appliquent lorsque les infractions qu'elles répriment sont commises par le biais de tout support de communication, y compris les réseaux sociaux.

Si l'infraction revêt un caractère public, le quel peut être retenu si les faits dont il est question ont été accessibles à un large public (voir non limité), inconnu (non identifié) et/ou imprévisible (sans lien étroit entre les personnes le constituant), cela constitue une circonstance aggravante.

Vous avez la possibilité de consulter l'intégralité du dossier disciplinaire au siège du District à Ville La Grand en prenant rendez-vous.

DEMANDES DE RAPPORT

AS VIUZ EN SALLAZ :

Match n° 24823780 – U15 D4 – Poule A du 02/10/2022

AS VIUZ EN SALLAZ – REIGNIER/SALEVE 2

Demande de rapport à l'arbitre FRANCK Yann sur les faits de jeu qui ont entraînés les blessures des 2 joueurs, et ce, pour le samedi 15/10/2022 dernier délai.



ES FILLINGES :

Match n° 517777 – Séniors D2 – Poule A du 02/10/2022

ES FILLINGES – ES ST JEOIRE LA TOUR

Demande de rapport au joueur STEPIAN Joris sur le fait de jeu qui a entraîné la blessure du joueur VIARD Jérémy , et ce, pour le samedi 15/10/2022 dernier délai.

Monsieur JUX RAPHAEL :

Demande de rapport à l'arbitre JUX Raphaël sur le fait de jeu qui a entraîné la blessure du joueur VIARD Jérémy , et ce, pour le samedi 15/10/2022 dernier délai.

ES SEYNOD :

Plateau U9 – D2 du 08/10/2022

ES SEYNOD – GFA RUMILLY/VALLIERES – AS LAC BLEU

Demande de rapport aux dirigeants de Seynod sur les incidents qui ont entachés le plateau, et ce, pour le samedi 15/10/2022 dernier délai.

GFA RUMILLY VALLIERES :

Plateau U9 – D2 du 08/10/2022

ES SEYNOD – GFA RUMILLY/VALLIERES – AS LAC BLEU

Demande de rapport aux dirigeants de GFA RV sur les incidents qui ont entachés le plateau, et ce, pour le samedi 15/10/2022 dernier délai.

DOSSIER REMIS A L'INSTRUCTION

Match n° 24801520 – Séniors D3– Poule C du 02/10/2022

AS SILLINGY 2 – ES SEYNOD 2

Match n° 24801517 – Séniors D3– Poule C du 01/10/2022

CRAN OLYMPIQUE – AS LAC BLEU

CONVOICATIONS AUDITIONS

Dossier N° 3-534/51393-1

Match n° 24801503 – Séniors D3 – Poule C du 18/09/2022

ES SEYNOD – ASP VILLAZ

Sont convoqués le lundi 17 octobre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

HOUSNI Wassim

ES SEYNOD :

Le président ou son représentant

BOUCHARABA Ali, éducateur

DJAJA Edis, joueur n° 1



Dossier N° 4-535/52230.1

Match n° 24823151 – U17 D2 – Poule H du 17/09/2022

US ARGONAY – GC USSES

Sont convoqués le lundi 17 octobre 2022 à 19 heures 30.

US ARGONAY :

Le président ou son représentant

SEJMENOVIC Selmir, joueur n° 5 accompagné de son représentant légal

GC USSES :

Le Président ou son représentant

PRETOT Lisa, éducatrice

GUIGNARDAT Quentin, joueur n° 7 accompagné de son représentant légal

RODRIGUEZ Lucas, joueur n° 13 accompagné de son représentant légal

SORNAY Mattéo, joueur n° 14 accompagné de son représentant légal

Dossier N° 5-535/52547-1

Match n° 24855988 – U18 Féminines D1 – Poule C du 24/09/2022

SP MARIGNIER – CS AYZE

Sont convoqués le lundi 31 octobre 2022 à 18 heures 30.

L'arbitre :

HANEL Cédric (Marignier)

SP MARIGNIER :

Le président ou son représentant

LOPES RIBEIRO CHAVES Stelho, arbitre assistant

PICH Charly, délégué

LOPES RIBEIRO CHAVES Inès, éducatrice

VOSSENAT Julien, dirigeant

DHAROUI Alicia, joueuse n° 5 accompagnée de son représentant légal

CS AYZE :

Le Président ou son représentant

ZYLKA Yoann, arbitre assistant

BADIN Amandine, éducatrice

GENTILE Eric, dirigeant

Dossier N° 7-536/53179-1

Match n° 24880472 – U13 A8 D5 du 01/10/2022

FC MARNAZ – GR COMBLOUX/MEGEVE 2

Sont convoqués le lundi 31 octobre 2022 à 19 heures 30.



L'arbitre :

MLIKI Jaber (Marnaz)

FC MARNAZ :

Le président ou son représentant
MEDAGLIA Roberto, éducateur

GR COMBLOUX/MEGEVE 2 :

Le Président ou son représentant
DROGO Fabrice, éducateur